
Communiqué de Presse

08/07/09

Martine MARTINEL, Députée de la Haute-Garonne, réagit à la nouvelle proposition de loi sur le travail dominical actuellement débattue à l'Assemblée Nationale :

La nouvelle proposition de loi sur le travail dominical est présentée par le Gouvernement comme le fruit d'un compromis qui limite les dérogations au principe du repos dominical.

Or, derrière la communication, la vérité du texte présenté est la généralisation du travail dominical dans le commerce.

Plus de 5000 communes touristiques seront touchées. Toutes les grandes villes de France, les villes moyennes et les petites villes seront frappées de plein fouet par la proposition de loi.

Si cette proposition de loi est votée, le travail le dimanche sera de droit dans ces communes, sans aucune contrepartie pour les salariés. Pour eux, ni salaire double, ni repos compensateur obligatoire, ni nécessité d'être volontaire. Au contraire, le refus d'accepter de travailler le dimanche serait passible de licenciement en application du droit du travail !

La mise en avant du volontariat pour quelques zones qui se comptent sur les doigts d'une main relève de la tromperie. La grande majorité des salariés concernés ne percevra aucun avantage compensateur.

C'est donc bien une banalisation du travail dominical que la majorité entend mettre en oeuvre.

Je m'oppose avec force à ce recul social extrêmement préoccupant pour les droits des salariés, pour les mêmes raisons que lors des débats sur le premier texte présenté en décembre 2008. Le travail du dimanche reste une erreur économique, sociale et sociétale.

Une fois de plus, les victimes seront principalement les femmes, les travailleurs à temps partiel, celles et ceux dont la précarité les conduira à accepter les pires conditions de travail.

Les socialistes s'opposeront avec force à ce modèle de société qui nie l'humain sous prétexte d'une prétendue compétitivité économique.